

8^{ème} GRAND PRIX DE BOURGES**Samedi 28 et Dimanche 29 Mars 2026****UGOLF BOURGES**

16 rue Jacques Becker 18000 BOURGES

02 48 21 20 01 – contact.bourges@ugolf.eu<https://jouer.golf/bourges/>**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE***Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.**Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.***1- CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses :

- Licencié(e)s de la Fédération Française de Golf ou d'une Fédération étrangère reconnue,
- s'étant acquitté(e)s du « droit de jeu fédéral » de 40 €,
- titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur ou la joueuse a fourni un certificat en 2024 ou 2025, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf,
- étant à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures,
- répondant aux conditions précisées dans ce règlement particulier.

2- FORME DE JEU**Stroke-Play – 36 trous – 18 trous par jour** - Classement sur l'addition des 2 tours.

Une série Dames : index inférieur à 14.4

Départs marques bleues

Une série Messieurs : index inférieur à 11.4

Départs marques blanches

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs maximum	Dont dames minimum	Dont wild cards maximum
108	30	11

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrit(e)s seront désigné(e)s en appliquant les directives du Vademecum 2026 (1.4.4.2 Cahier des charges des Grands Prix).

La Ligue du Centre-Val de Loire dispose de wild cards incluses dans le nombre total de participants.

L'ordre du Mérite National Amateur et les index seront pris en compte à la date de clôture des inscriptions.

Départage : en cas d'égalité pour la 1^{ère} place pour chaque sexe, le départage se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve. Autres places : utilisation du départage du logiciel RMS9.

Départs : le tirage des départs sera réalisé conformément aux directives du Vademecum 2026 (1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE).

3- INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Inscriptions uniquement en ligne via le lien disponible sur jouer.golf/bourges rubrique « calendrier des compétitions » **jusqu'au 13 mars 2026 minuit**. L'inscription est complète après validation du paiement.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

La liste des participants retenus sera communiquée à la Ligue au plus tard 5 jours après la clôture des inscriptions.

Si le champ de joueurs est incomplet à la date limite d'inscription, le Club se donne le droit de le compléter.

Droit d'engagement (journée d'entraînement du 27 mars comprise) :

- | | | |
|---|------|---------------------------------|
| • Adultes | 90 € | (45 € pour les membres du Club) |
| • Joueurs de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007) | 60 € | (30 € pour les membres du Club) |
| • Joueurs de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après) | 45 € | (20 € pour les membres du Club) |

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4- JOURNÉE D'ENTRAÎNEMENT

La journée d'entraînement est prévue le vendredi 27 mars, sur réservation des départs au Golf.

5- DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve non-fumeur : § 1.2.5 du Vademecum 2026.

6- REMISE DES PRIX

Classement brut exclusivement.

Les trois premiers de chaque série seront récompensés.

7- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

Sur nécessité, le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.